

CFM BOURIETTE

Plaque d'information de Formation

Actualisé le 2 Janvier 2024

CCS 2 ROUES



Zone de Bastillac Sud - 1 rue Raoul Vergez - 65000 Tarbes

Siret : 319 686 069 00026 - APE : 8559B

☎ : 05 62 34 07 89 - ✉ : cfm@bouriette.com

FORM PRO : 73 65 001 23 65 – Agrément N° J 02 065 0020 0

PROGRAMME TITRE PROFESSIONNEL CCS 2 roues

Objectif : A l'issue de la formation de stagiaire sera capable de :

- **Former des apprenants conducteurs moto par des actions individuelles et collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur.**
- **Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportement sûrs et respectueux de l'environnement**

Public concerné : Les enseignants de la conduite automobile

Pré requis : Etre titulaire du Titre professionnel ECSR – Etre titulaire du permis A

Lieu de Formation : CFM Bouriette - Zone Bastillac Sud - 65000 TARBES

Date de formation : A DEFINIR

Durée de la formation : 210 h

Horaire : 09h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

Durée des épreuves de la validation : 3h05

Conditions d'accès : Jurys professionnels pour validation du Titre

Organisation de la formation : En Présentiel et en continu

Nombre maximum de participants : 10

Encadrement Administratif : Madame ALLEMANE Mercedes

Responsable Pédagogique : BOURIETTE Gérard - Formateur de formateurs – Coordinateur Pédagogique - BAFM

Equipe pédagogique :

BOURIETTE Jean-Michel : Formateur moto - Titulaire du BEPECASER et du Titre Pro ECSR – enseignant depuis 10 ans

Moyens et Méthodes pédagogiques : 6 motos à disposition des stagiaires - Vidéothèque et bibliothèque contenant l'ensemble des textes et documents nécessaires à la formation. Cours en salle et sur circuit privé (3 salles de formation) Ordinateurs - Internet - Vidéo Projecteur – Simulation – Mises en situation

Le centre CFM BOURIETTE est agréé par le Ministère du Travail pour la Validation du Titre Professionnel

Exécution de l'action : Feuilles d'émargement journalières

Evaluations : Evaluations en cours de formation réalisées et validées sur le livret d'apprentissage du candidat

Sanction finale : Validation du Titre Professionnel CCS2 ROUES